





Mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur » MIRES 2017

La mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur » MIRES s'articule autour de quatre sous-ensembles:

- **l'enseignement supérieur** (P150 : formations supérieures et recherche universitaire) ;
- **la vie étudiante** (P231 : vie étudiante) ;
- **la recherche** (P172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires et P193 : recherche spatiale) ;
- **les autres programmes** relatifs à la recherche et l'enseignement supérieur :
 - en matière agricole (P142)
 - en matière économique et industrielle (P192)
 - en matière de culture scientifique (P186)
 - dans les domaines de l'énergie, du développement et la mobilité durables (P190)
 - en matière civile et militaire (P191)



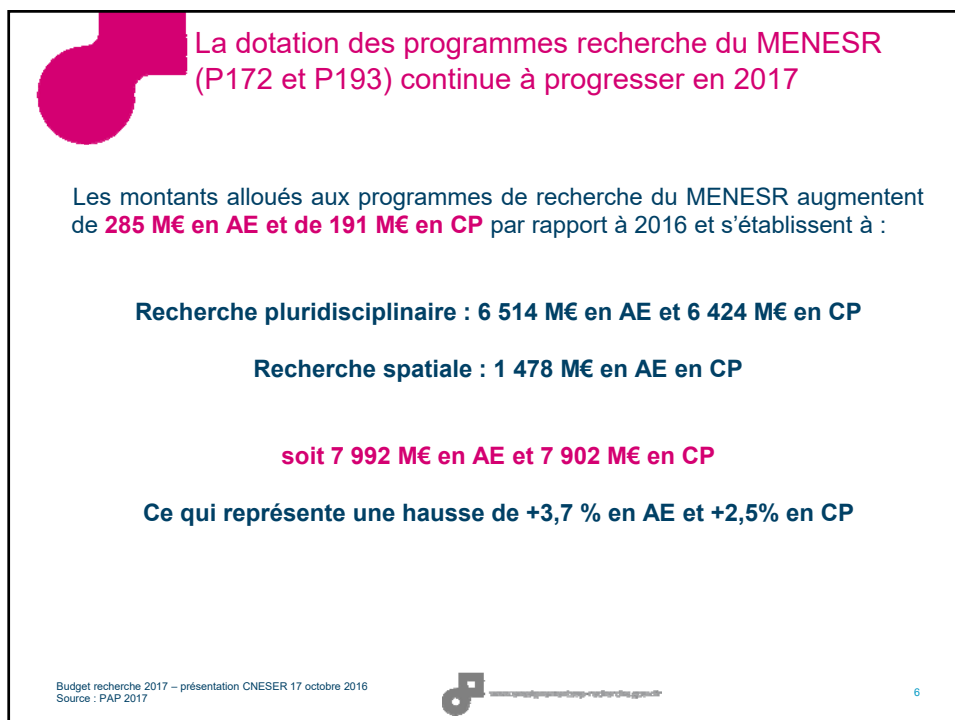
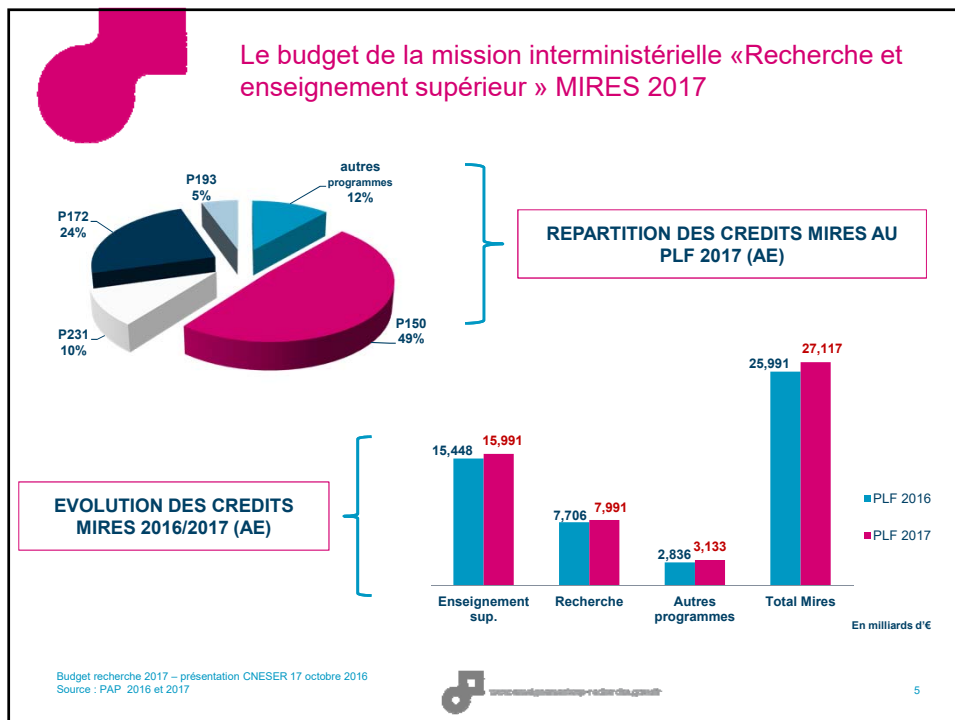
Le budget de la mission interministérielle «Recherche et enseignement supérieur » MIRES 2017

La MIREs bénéficie en 2017 de crédits budgétaires (PLF 2017) d'un montant de :

- ➔ 27 117 M€ d'autorisations d'engagement (AE) ;
- ➔ 27 017 M€ en crédits de paiement (CP).

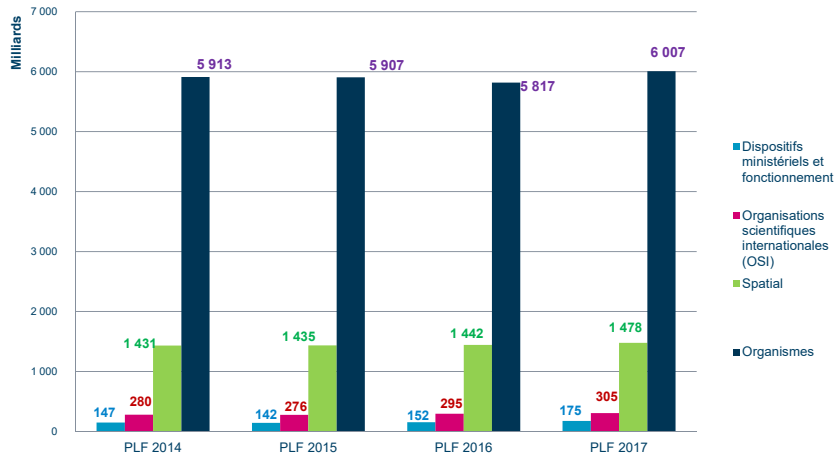
- L'enseignement supérieur et la vie étudiante : **15 991 M€ en AE et 15 950 M€ en CP** ;
- La recherche : **7 992 M€ en AE et 7 902 M€ en CP** ;
- Autres programmes : **3 133 M€ en AE et 3 164 M€ en CP**.





La dotation des programmes recherche du MENESR (P172 et P193) en nette progression

Evolution des principaux postes de dépenses 2017/2014

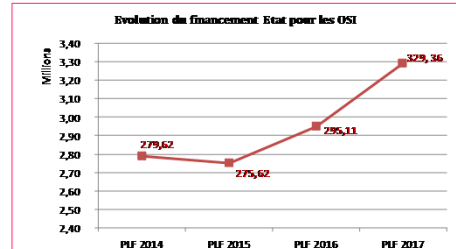
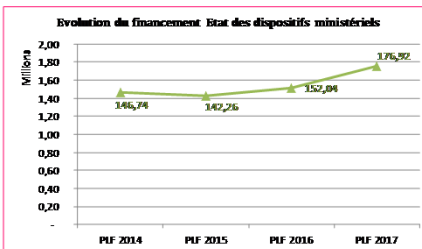
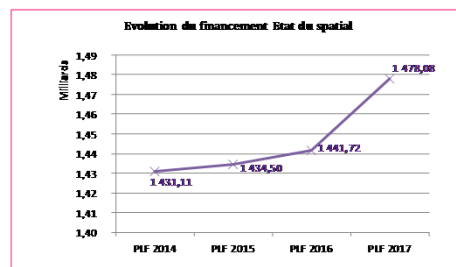
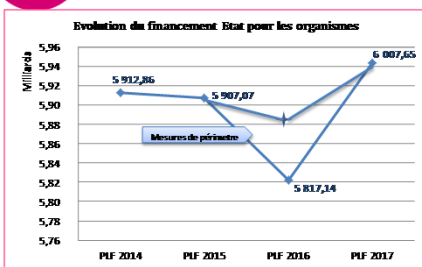


Budget recherche 2017 – présentation CNESER 17 octobre 2016



7

La dotation des programmes recherche du MENESR (P172 et P193) en nette progression



Budget recherche 2017 – présentation CNESER 17 octobre 2016



8

La dotation des programmes recherche du MENESR (P172 et P193) continue à progresser en 2017

Les principales mesures sont les suivantes :

- financer une enveloppe supplémentaire destinée aux interventions de l'agence nationale de la recherche -ANR-(118,1 en AE et 49,2 M€ en CP) conforme aux engagements du Président de la république et qui font suite aux +64 M€ d'AE de 2016 ;
- maintenir le niveau des concours d'emploi scientifique afin de poursuivre la politique de recrutement ;
- augmenter les moyens d'intervention du ministère de 23 M€ dont 17,4 M€ au titre des CPER, soit un quasi doublement par rapport à 2016 ;
- consolider au PLF 2017 les mesures Fonction publique d'amélioration des carrières des personnels (hausse de la valeur du point, RIFSEEP, PPCR : 65,2 M€) ;
- budgétiser à un meilleur niveau les contributions aux organisations internationales (+155,3 M€ en AE et +136,4 M€ en CP dont l'Agence spatiale européenne (ESA) +79,3 M€ en AE=CP et l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT) +27 M€ en AE=CP) ;
- budgétiser pour la première fois la TGIR internationale ESS (source européenne de spallation) à 47,2 M€ en AE et 28,3 M€ en CP ;
- procéder aux ajustements nécessaires pour les autres TGIR (+4,5 M€).

Budget recherche 2017 – présentation CNESER 17 octobre 2016



9

Dotations des principaux organismes de recherche au PLF 2017 : EPST et EPIC

Programmes 172 et 193 : organismes de recherche	Crédits	
	PLF 2017	Evolution par rapport à 2016
Académie des technologies	1 374 817 €	-
ANR (AE)	703 410 7043 €	+20,18%
ANR (CP)	639 385 361 €	+8,33%
BRGM	49 452 141 €	-
CEA civil	487 915 366 €	0,20%
CIRAD	130 363 577€	-
CNRS	2 604 013 267€	+1,65%
Genopole	3 000 000 €	-
IFREMER	150 865 241€	+0,30%
IHEST	1 546 652 €	-
INED	17 061 830 €	+1,40%
INRA	687 791 864 €	+1,86%
INRIA	172 707 222 €	+1,48%
INSERM	625 866 546 €	+1,20%
IPEV	23 363 472 €	+5,60%
IRD	207 682 770 €	+1,56%
IRSTEA	60 390 874 €	+2,39%
CNES	575 008 352 €	-

Les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) augmentent par rapport à 2016 (+20,18% en AE et +8,33% CP). Cette augmentation vise à améliorer les taux de sélection sur appel à projet.

Budget recherche 2017 – présentation CNESER 17 octobre 2016



10

Maintien de l'emploi scientifique

- Un plafond d'emploi des opérateurs de recherche stable (72 928 ETPT) moyennant quelques mesures de transferts;
- Un emploi scientifique qui depuis 2012 est une priorité gouvernementale et qui permet d'assurer le remplacement de l'ensemble des départs à la retraite des chercheurs ;
- Deux mesures accompagnent plus précisément le CNRS et l'INRIA :
 - ➔ + 2,5 M€ pour le CNRS
 - ➔ + 0,5 M€ pour l'INRIA

Maintien du plafond d'emploi + Moyens alloués via la subvention pour charges de service publique

=

**Niveau de recrutement sensiblement supérieur au remplacement des départs à la retraite
400 recrutements de chercheurs prévus pour 280 départs**



Les organisations scientifiques internationales (OSI) et les TGIR internationales : une grande stabilité

CERN	96 323 620 €
CEBM-EMBO	2 572 533 €
LEBM	15 738 413 €
CIRC en AE	6 463 108 €
CIRC en CP	1 069 510 €
CEPMMT	7 311 826 €
ESO	19 483 860 €
HFSP0	1 423 525 €
ESRF	26 766 393 €
ILL	29 392 000 €
ESS	47 189 783 €
ITER	62 000 000€
GENCI	14 700 000 €
ESA	833 428 000€
EUMETSAT	69 648 000 €

- Les crédits alloués aux OSI s'élèvent à 1 232 M€ (+ 14,99% en AE et +12,72 % en CP par rapport à 2016)



Les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) : une hausse significative

Par établissement :

CNRS	105 849 000 €
CEA	55 012 000 €
IFREMER	43 332 000 €
IPEV	14 338 000 €
IRD	5 380 000 €
TOTAL TGIR	224 211 000 €

Les TGIR : 224,211 M€ (+4,460 M€ par rapport à 2016)



Action 1 du programme 172 : les dispositifs ministériels

177 M€ en 2017 (+ 16,39% par rapport au PLF 2016)

Les dispositifs ministériels en tant que tels : 148,601 M€ en AE=CP

- Equipement CPER 34,219 M€ : + 17,4 M€ et +103,45%
- Transfert de technologie (CPER) : 6,496 M€
- Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) : 52,830 M€
- Concours i-Lab (Bpi – création d'entreprises aux technologies innovantes) : 12,660 M€
- Animation scientifique : 13,712 M€
- Soutien aux incubateurs : 4,671 M€
- Plans santé et programmes incitatifs : 10,671 M€
- Soutien à diverses structures : 4,758 M€

Le fonctionnement : 25,404 M€ en AE et 23,634 M€ en CP

- Fonctionnement du site, communication, fonctionnement DRRT

Les opérateurs de l'action 1 : 2,921 M€ en AE=CP

- IHEST, Académie des technologies



Le programme d'investissements d'avenir (PIA) : un financement extra-budgétaire

Les moyens PIA mobilisés en faveur de la recherche :

■ Première vague d'investissements d'avenir (PIA1)

Sur les 35 milliards d'euros mobilisés dans le cadre de la première vague d'investissements d'avenir (PIA1), plus de 22 milliards se concentrent sur le périmètre MIREs, dont 18,9 milliards dans la sphère MENESR.

Sur l'année 2017, les décaissements devraient s'établir à 650 M€, dont 612 M€ sur la sphère MENESR

■ Deuxième vague d'investissements d'avenir (PIA 2)

Une nouvelle vague d'investissements d'avenir (PIA 2) représente 5,184 Md€ dont plus de 4 Mds concernent le MENESR. Les décaissements prévus en 2016 s'élèvent à 136 M€.

■ Troisième vague d'investissements d'avenir (PIA 3)

Le Président de la République a annoncé le 17 septembre 2015 à Saclay le lancement en 2016 d'un Pia 3 doté d'un montant de 10 Md€, dont une partie bénéficiera à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Budget recherche 2017 – présentation CNESER 17 octobre 2016



15



Titre de la présentation - jj mmmm aaaa



16